

Date de la convocation 22-06-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 19    Présents: 19    Procurations: 0

**Présents :**

**Mmes :** ABADIE, FRITZ, SAVARD, MARTELOZZO, GUARRIGUES, CAZENAVE, DELFINI, POUJAL, RUBIO.

**Mrs :** CANDIARD, PERIN, DASSIEU, KLEIN-MEYER, SUEL, BRISARD, DAUBA, KLIMACEK, RAGOT, GOUZY.

**Excusés ayant donné procuration :**

**Absents/Excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Mme DELFINI Véronique.

◆ **Délibération pour la création d'un marché de plein air :**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un marché de plein air sur la commune de Pujaudran dans la continuité du drive des vendredis mis en place durant le confinement.

Le marché aurait lieu tous les vendredis de 16h30 à 20h30 sur la place Georges Blaye ainsi qu'une partie de l'Avenue Victor Capoul et débiterait le vendredi 03 juillet.

Pour la mise en place de celui-ci, une déviation sera mise en place par la municipalité.

Madame la Maire fait une lecture au Conseil Municipal du règlement qui serait applicable dès le lancement du marché de plein air.

Pour se faire, l'installation d'une régie est nécessaire pour l'encaissement des droits de place.

Madame la Maire propose au poste de régisseur titulaire, Monsieur PAPAIS Paul et régisseur suppléant, Madame CLAUDE Isabelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, le projet de création d'un marché de plein air sur la commune de Pujaudran.

**DÉCIDE** à l'unanimité, de nommer régisseur titulaire, Monsieur PAPAIS Paul et de nommer ainsi régisseur suppléant, Madame CLAUDE Isabelle.

◆ **Délibération des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (art L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité, de confier au Maire les délégations suivantes :

- 1- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2- Fixer, dans les limites fixées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3- Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal soit 50 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'art L.1618-2 et au a de l'art L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;



# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Date de la convocation 22-06-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 19    Présents: 19    Procurations: 0

- 4- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  
- 10- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- 11- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'art L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18- Donner, en application de l'art L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19- Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'art L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'art L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 100 000€;
- 21- Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'art L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22- Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux arts L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 23- Prendre les décisions mentionnées aux arts L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25- Autoriser, Madame la Maire à représenter la commune de Pujaudran chez le notaire et à signer les actes notariés.



Date de la convocation 22-06-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 19 Présents: 19 Procurations: 0

## ♦ Délibération pour la désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs:

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint au Maire délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La commune de Pujaudran comporte actuellement 1562 habitants recensés.

Madame la Maire propose donc la liste ci-dessous :

**Titulaires :** Mme MARTELOZZO Martine, Mme SAVARD Nathalie, Mme FRITZ Lydie, Mme DELFINI Véronique, Mr BRISARD Rémy, Mr PERIN René.

**Suppléants :** Mme RUBIO Marie-Louise, Mme GARRIGUES Audrey, Mr DASSIEU Daniel, Mr DAUBA Romain, Mr KLEIN-MEYER Jean-Sébastien, Mr SUEL Cyril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité, d'élire à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) la liste suivante :

**Titulaires :** Mme MARTELOZZO Martine, Mme SAVARD Nathalie, Mme FRITZ Lydie, Mme DELFINI Véronique, Mr BRISARD Rémy, Mr PERIN René.

**Suppléants :** Mme RUBIO Marie-Louise, Mme GARRIGUES Audrey, Mr DASSIEU Daniel, Mr DAUBA Romain, Mr KLEIN-MEYER Jean-Sébastien, Mr SUEL Cyril.

## ♦ Délibération pour la désignation des membres aux différentes commissions communales :

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal la désignation des membres des commissions communales à savoir :

### **Commission urbanisme et agriculture :**

Se proposent : Mme GARRIGUES Audrey, Mrs CANDIARD Thomas, BRISARD Rémy, PERIN René, SUEL Cyril, DASSIEU Daniel, GOUZY Christian, RAGOT Philippe.

### **Commission association et culture :**

Se proposent : Mmes SAVARD Nathalie, FRITZ Lydie, Mrs DAUBA Romain, RAGOT Philippe, KLEIN-MEYER Jean-Sébastien, SUEL Cyril.

### **Commission concertation citoyenne :**

Se proposent : Mmes FRITZ Lydie, MARTELOZZO Martine, RUBIO Marie-Louise, Mrs BRISARD Rémy, RAGOT Philippe.

### **Commission éducation et jeunesse :**

Se proposent : Mmes SAVARD Nathalie, CAZENAVE Sophie, POUJAL Françoise, DELFINI Véronique, Mrs KLIMACEK Julien, KLEIN-MEYER Jean-Sébastien.

### **Commission entretien des bâtiments et des biens communaux :**

Se proposent : Mme MARTELOZZO Martine, Mrs BRISARD Rémy, DASSIEU Daniel, GOUZY Christian, PERIN René, CANDIARD Thomas.

### **Commission santé social :**

Se proposent : Mmes MARTELOZZO Martine, FRITZ Lydie, RUBIO Marie-Louise, Mr BRISARD Rémy.



# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Date de la convocation 22-06-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 19    Présents: 19    Procurations: 0

## **Commission pacte :**

Se proposent : Mmes FRITZ Lydie, MARTELOZZO Martine, DELFINI Véronique, Mrs BRISARD Rémy, CANDIARD Thomas, RAGOT Philippe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, la désignation des représentants aux différentes commissions communales comme nommés ci-dessus.

## ♦ **Délibération pour l'élection des délégués aux Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save :**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement général des assemblées municipales du 15/03/2020, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunales auxquels elles adhèrent.

Conformément aux articles L.5211-6 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune auprès du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Après avoir procédé au vote ont été désignés :

### **Délégués titulaires :**

- Madame MARTELOZZO Martine
- Monsieur PERIN René

### **Délégués suppléants :**

- Monsieur DASSIEU Daniel
- Monsieur BRISARD Rémy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, la désignation des délégués au Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save.



# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Date de la convocation 22-06-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 19 Présents: 19 Procurations: 0

## ♦ Délibération pour l'élection des délégués aux Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement général des assemblées municipales du 15/03/2020, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunales auxquels elles adhèrent.

Conformément aux articles L.5211-6 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer deux délégués titulaires qui représenteront la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers.

Après avoir procédé au vote ont été désignés :

### Délégués titulaires :

- Monsieur PERIN René
- Monsieur BRISARD Rémy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, la désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers.

## ♦ Délibération pour l'élection des représentants aux commissions de la défense et du culte :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement général des assemblées municipales du 15/03/2020, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leurs représentants au sein des commissions de la défense et du culte.

Après avoir procédé au vote ont été désignés :

### Délégué titulaire à la défense :

- Madame POUJAL Françoise

### Délégué titulaire au culte :

- Madame SAVARD Nathalie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, la désignation des délégués aux commissions de la défense et du culte.



Date de la convocation 22-06-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 19 Présents: 19 Procurations: 0

## ♦ Délibération pour le vote des taux d'impositions 2020 :

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'imposition des taxes directes locales perçues à leur profit.

Pour l'année 2020, Madame la Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionnent notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Madame la Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 ;

### Taux votés en 2019 :

- Taxe foncière (bâti) : 25,25%
- Taxe foncière (non bâti) : 111,25%

### Taux votés en 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 25,48%
- Taxe foncière (non bâti) : 112,26%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, les taux d'imposition votés pour l'année 2020.

### Soit :

- Taxe foncière (bâti) : 25,48%
- Taxe foncière (non bâti) : 112,26%

## ♦ Délibération donnant autorisation de signature des décisions d'urbanisme :

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Service A.D.S de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulouse.

En effet, ils souhaitent que l'assemblée délibère pour donner l'autorisation au Maire et aux Adjointes au Maire délégués à l'urbanisme à signer les décisions d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité, la signature des décisions d'urbanisme par Mme ABADIE Muriel (Maire) ainsi que Mr CANDIARD Thomas (1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme).

## ↳ Questions diverses.

Question de Mr SUEL : A quelle fréquence auront lieu les réunions municipales ?

Madame la Maire : Il y aura une date fixe mais ils pourront également avoir lieu en fonction des besoins.

Mme POUJAL suggère de fixer un jour de réunion régulier comme par exemple le mardi de chaque mois.

Madame la maire est d'accord sur le principe.

Elle propose de mettre en place un doodle. M. Thomas CANDIARD s'en charge.

Il faudra faire attention que la réunion du conseil ne chevauche pas les réunions de la CCGT.



# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Date de la convocation 22-06-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 19 Présents: 19 Procurations: 0

Question de Mme POUJAL : Peut-on fixer les montants des délégations pour les emprunts et lignes de trésorerie ?

Madame la Maire en prend bonne note et indique que cela fera l'objet d'une prochaine réunion du conseil.

Question de Mme POUJAL : Quels moyens de communication seront utilisés pour informer le conseil Municipal ?

Madame la Maire : Il y aura un envoi par mail. M. KLEIN-MEYER a créé une liste de diffusion appelée conseil municipal.

Il est possible aussi de faire des réunions en visio avec Zoom. (Il reste un compte actif pour 1 mois encore).

Question de Mr RAGOT : Quelle suite sera donnée à la convention sécurité signée avec la gendarmerie ?

Madame la Maire souhaite prolonger cette convention qui doit être révisée tous les 2 ans.

C'est d'autant plus urgent que l'été approche et qu'il va y avoir des maisons vides.

Il faut des référents par quartier. C'est la gendarmerie qui les choisit en fonction de plusieurs critères après candidature.

Madame La Maire suggère de regarder les référents cités dans le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Cela peut être intéressant de s'appuyer sur eux.

Madame la Maire a désigné Mr Rémy BRISARD pour la gestion du dossier du PCS.

Le PCS mis en place date de 2014. Il est ancien alors qu'il faut l'actualiser tous les ans.

Il faut donc le regarder rapidement.

Question de Madame POUJAL : Y aurait-il des commissions de travail par thème ?

Madame la Maire confirme.

Question de Mr SUEL : Comment vont s'organiser les prochaines réunions ?

Madame la Maire propose la visio-conférence ou d'utiliser la salle des mariages pour les séances du Conseil Municipal en cette période de crise sanitaire.

La séance est levée à 19h47, signé et approuvé par le secrétaire de séance

Signé et approuvé par le secrétaire de séance

Madame la Maire

ABADIE Muriel

